

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019**

*L'AN DEUX MIL DIX - NEUF, le vingt-huit mars à vingt heures trente légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves MAURY, Maire, les membres du Conseil Municipal.*

**Étaient présents** : M. Yves MAURY - M. Jacques FORMENTY – M. Régis SADOUX - Mme Evelyne RIDEL – Mme Dominique CALOT- M. Patrick GUICHON - M. Roland POSTIC - Mme Gina BAROTIN – M. Daniel LEVASSEUR, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme Anne-Marie QUINAULT a donné pouvoir à Mme Dominique CALOT  
M. Pierre CATIER a donné pouvoir à M. Yves MAURY  
Mme Pascaline DIDIER- LAURENT a donné pouvoir à Mme Gina BAROTIN

**Secrétaire de séance** : M. Jacques FORMENTY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30 et propose la nomination de Monsieur Jacques FORMENTY, Conseiller Municipal, secrétaire de séance. L'assemblée acquiesce à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour, soit :

- Approbation du dernier compte rendu.
- Délibération approuvant le Budget Primitif 2019 Commune
- Délibération approuvant le Budget Primitif 2019 Assainissement
- Délibération attribuant les subventions 2019 aux associations
- Délibération attribuant l'allocation chauffage 2019, aux seniors
- Délibérations fixant le vote des taux 2019
- Délibération de rattachement à la procédure de passation d'une convention de participation 2020-2025 relative au risque Santé
- Délibération révisant le montant de la location de la Salle des fêtes
- Délibération attribuant les indemnités de conseils versées au Receveur pour l'exercice 2018
- Questions Diverses

Monsieur le Maire propose de supprimer la délibération concernant la révision du montant de la location de la Salle des fêtes et d'ajouter la Délibération de création d'un Comité Consultatif : Manifestations ou actions à caractère événementiel

Cette proposition est acceptée par l'ensemble du Conseil Municipal,

**Le compte rendu en date du 26 février 2019 est adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*  
**Délibération approuvant le Budget Primitif 2019 Commune**

**VU** Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1412-1, L 1612-1 et suivants L 2221-1 et suivants, L 2311-1 à L 2343-2 ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982) ;

**CONSIDÉRANT** que le compte administratif 2018 du budget de la Commune a été voté et permet la reprise des résultats au budget primitif ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,

**ADOpte LE BUDGET PRIMITIF 2019 ÉQUILIBRÉ :**

**1° SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES EN EUROS</b>	
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	263 925,48
CHAPITRE 012 - CHARGES DU PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	460 414,57
CHAPITRE 014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	68 671,00
CHAPITRE 022 – DÉPENSES IMPRÉVUES	17 552,24
CHAPITRE 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	108 014,62
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIÈRES	22 613,53
CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>942 691,44</b>
042 – OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 008,56
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	213 000,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>	<b>1 162 700,00</b>

<b>RECETTES EN EUROS</b>	
CHAPITRE 013 - ATTÉNUATION DE CHARGES.	9 200,00
CHAPITRE 70 -PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	114 210,42
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	687 770,33
CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	97 530,00
CHAPITRE 75 - AUTRE PRODUITS DE GESTIONS COURANTES	40 000,00
CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS	3,00
CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>949 713,75</b>
R002 RESULTAT REPORTÉ 2018	212 986,25
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>	<b>1 162 700,00</b>

## 2° SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES EN EUROS		
<b>CHAPITRE 16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNT (CAPITAL)</b>		<b>70 251,80</b>
<b>CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES...</b>		<b>39 295,06</b>
<b>ARTICLE 2031 FRAIS ÉTUDES</b>		34 295,06
OPER. 10039- CONTRAT RURAL	23 795,06	
100041-CONSTRUCTION CLASSE, FOYER RURAL, MAIRIE	10 500,00	
<b>ARTICLE 2051 CONCÉSSIONS ET DROITS SIMILAIRES</b>		5 000,00
OPER 10031- INFORMATIQUE.....	5 000,00	
<b>CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....</b>		
<b>PROPOSITIONS NOUVELLES- 2135</b>		<b>278 498,84</b>
028-MISE EN CONFORMITÉ LOCAUX SCOLAIRES	4 000,00	
10004-MISE EN CONFORMITÉ BÂTIMENTS COM.	52 286,25	
10008-TAPIS DE ROULEMENT COMMUNE	35 000,00	
10035- AMÉNAGEMENT CIMETIERE	27 212,59	
10038-RÉNOVATION ÉGLISE	40 000,00	
10041-CONSTRUCTION CLASSE, FOYER RURAL, MAIRIE	120 000,00	
<b>PROPOSITIONS NOUVELLES- 2152 (INSTALLATION VOIRIES)</b>		<b>70 000,00</b>
020-SÉCURITÉ ROUTIÈRE	5 000,00	
023.2 - VOIRIES	5 000,00	
10006 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	25 000,00	
10008 -TAPIS DE ROULEMENT	35 000,00	
<b>PROPOSITION NOUVELLE- 21578 (MATÉRIELS/OUTILLAGES VOIRIES)</b>		<b>25 000,00</b>
10002-ACQUISITION DE MATÉRIEL DE VOIRIE	25 000,00	
<b>PROPOSITION NOUVELLE- 2181-INSTALLATION GÉNÉRALE</b>		<b>6 000,00</b>
10041- CLASSE, FOYER RURAL, MAIRIE	6 000,00	
<b>PROPOSITION NOUVELLE- 2183 - MATÉRIEL DE BUREAU ET INFOR.</b>		<b>11 000,00</b>
10031 – JVS INTERNET	11 000,00	
<b>PROPOSITION NOUVELLE- 2184 - MOBILIER</b>		<b>20 000,00</b>
027- AMÉNAGEMENT SALLE DES FÊTES	20 000,00	
<b>TOTAL .....</b>		<b><u>410 498,84</u></b>

<b>CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>332 754,30</b>
<b>PROPOSITION NOUVELLE-2313- CONSTRUCTION</b>	
030-CONSTRUC. (REHABILITATION SDF, SDF-CL, MAIRIE)	332 754,30
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>852 800,00</b>

<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>852 800,00</b>
--	-------------------

**RECETTES EN EURO**

<b>001 : SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ</b>		<b>258 720.89</b>
<b>CHAPITRE 10</b>		<b>23 537,00</b>
10222 F C T V A	7 037,00	
10226 TAXE D'AMÉNAGEMENT	16 500,00	
<b><u>TOTAL DE RECETTES FINANCIÈRES</u></b>		<b><u>282 257,89</u></b>
<b><u>CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</u></b>		<b>213 000,00</b>
<b><u>CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</u></b>		<b>350 533,55</b>
<b>PROPOSITION NOUVELLE -1311 (SUBVENTIONS ÉTAT)</b>		
OPER. 10041	63 601,80	
<b>PROPOSITION NOUVELLE -1312 (SUBVENTIONS RÉGION)</b>		
OPER 10041	96 843,12	
<b>PROPOSITION NOUVELLE -1313 (SUBVENTIONS DÉPARTEMENT)</b>		
OPER.10041	96 843,13	
<b>PROPOSITION NOUVELLE – 1331 (DETR)</b>		
OPER. 10041	93 245,50	

<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>845 791,44</b>
<b><u>CHAPITRE 040 - OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</u></b>	<b>7 008,56</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>852 800,00</b>

## **Délibération approuvant le Budget Primitif 2019 Assainissement**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1412-1, L 1612-1 et suivants

L 2221-1 et suivants, L 2311-1 à L 2343-2 ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte

(art. 7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982) ;

**CONSIDÉRANT** que le Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement a été voté et permet la reprise des résultats au Budget Primitif,

**Compte tenu** que ce budget est individualisé à compter du 1er janvier 2005 et permet ainsi l'assujettissement de la TVA pour 4 ans et de sa reconduction tacite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,**

### **ADOpte LE BUDGET PRIMITIF ÉQUILIBRÉ**

#### **1° LA SECTION D'EXPLOITATION :**

<b>DÉPENSES en euro :</b>	
<b>Chapitre 011</b> Charges à caractère général	74 322,52
<b>Chapitre 012</b> Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00
<b>Chapitre 65</b> Charges diverses de gestion courante	50,00
<b>Chapitre 67</b> Charges exceptionnelles	1 020,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES REELLES.....</b>	<b>85 392,52</b>
<b>Chapitre 023</b> Virement à la section d'investissement	63 806,17
<b>Chapitre 042</b> Opération d'ordre de transfert entre sections	85 716,33
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>149 522,50</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>234 915,02</b>

#### **RECETTES en euro :**

<b>Chapitre 70</b> - Redevance assainissement	48 000,00
<b>Chapitre 74</b> - Subvention, exploitation, (prime épuration)	800,00
<b>Chapitre 75</b> - Autres produits de gestion courante	50,00
<b>TOTAL DES RECETTES RÉEELLES</b>	<b>48 850,00</b>
<b>Chapitre 042</b> - Opération d'ordre de transfert entre section	64 299,44

<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>64 299,44</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>113 149,44</b>
<b>002 Résultat 2018 reporté</b>	<b>121 765,58</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>234 915,02</b>

**2° LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>DÉPENSES en euro</b>	
<b>Chapitre 16</b> Emprunts en euros	<b>21 151,66</b>
<b>Chapitre 21 – Immobilisation Corporelle</b>	
213- Constructions – Programme 10004	100 000,00
2156 – Matériel spécifique - Programme 10003	56 868,86
<b>TOTAL DES DEPENSES RÉELLES</b>	<b>156 868,86</b>

<b>Chapitre 040</b> Opération d'ordre de transfert entre section	64 299,44
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE</b>	<b>64 299,44</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>242 319,96</b>

**RECETTES en euro :**

<b>Chapitre 021</b> Virement section fonctionnement...	<b>63 806,17</b>
<b>Chapitre 040</b> Opération d'ordre de transfert entre section	<b>85 716,33</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>149 522,50</b>
<b>Chapitre 001</b> Report excédent investissement exercice antérieur	92 797,46
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>242 319,96</b>

\*\*\*\*\*

**Délibération attribuant les subventions 2019 aux associations**

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur énoncer les propositions des subventions à octroyer pour 2019 aux associations de la commune,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ**

**I -DÉCIDE :**

**1° d'octroyer aux associations ci-dessous les subventions suivantes pour 2019 :**

**Article 65738 :**

❖ Anciens combattants.....	330 €
❖ Association de chasse des Bréviaires.....	160 €
❖ UC POIGNY.....	500 €

**2° d'octroyer aux associations les subventions suivantes pour 2019 :**

**Article 6574 :**

❖ Mission Locale.....	500 €
❖ Association Présence.....	500 €
❖ Restos du Cœur.....	500 €
❖ Croix Rouge.....	700 €

**II - DIT QUE :**

- le montant voté ci-dessus sera inscrit au budget 2019 - chapitre 65

\*\*\*\*\*  
**Délibération attribuant l'allocation chauffage 2019, aux seniors**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**VU la délibération n°27/2016 en date du 9 décembre 2016 dissolvant le CCAS, (Centre Communal d'Action Sociale)**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer le montant de l'allocation chauffage pour l'année 2018 au Budget Communal,

**CONSIDÉRANT** la décision des Elus de modifier les modalités d'attribution de cette allocation, et notamment l'âge,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** de verser pour l'année 2019,

Une allocation de chauffage d'un montant de 145 €.

Rappel des conditions :

- Être âgé de 75 ans ou plus.
- Être non imposable sur le revenu (*avis de non - imposition à fournir pour examen*).
- Vivre seul ou en couple toute l'année à son domicile situé aux Bréviaires

\*\*\*\*\*  
**Délibérations fixant le vote des taux 2019**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

**Monsieur le Maire,**

- Informe le conseil municipal que les bases d'imposition prévisionnelles 2019 notifiées, pour l'ensemble des trois taxes, par les services fiscaux, sont en augmentation,

- Propose aux membres du conseil municipal de laisser les taux inchangés pour 2019,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

## Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITÉ

- DÉCIDE de voter les taux d'imposition 2019 comme suit :

TAXE D'HABITATION	: .....	10,34 %
TAXE FONCIÈRE (bâti)	: .....	10,85 %
TAXE FONCIÈRE (non bâti)	: .....	46,09 %

\*\*\*\*\*  
**Délibération de ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation 2020-2025 relative au**

### **Risque Santé**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Le Maire, rapporteur expose au Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

VU l'avis du Comité Technique, placé auprès du CIG, en date du 29 mai 2018,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIG, en date du 28 juin 2018, approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

VU l'exposé du Maire,

VU les documents transmis (courrier et calendrier prévisionnel) ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,**

DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au Risque Santé que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au Risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

\*\*\*\*\*  
**Délibération attribuant les indemnités de conseils versées au Receveur pour l'exercice 2018**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services de l'Etat ;

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux ;

CONSIDÉRANT que pour l'exercice 2018, que Monsieur **Gilles DREVET** a exercé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.



**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec  
11 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE**

**DÉCIDE :**

- De demander le concours du Receveur Municipal Monsieur Gilles DREVET en poste à Rambouillet, du 1<sup>ER</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1er de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- De prendre acte de l'acceptation du Receveur en poste à Rambouillet et de lui allouer l'indemnité de Conseil.

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à **Monsieur Gilles DREVET** receveur en poste à RAMBOUILLET pour l'année 2018 aux dates suscitées, à concurrence de **459.76 € brut**.

**DIT QUE** cette dépense est inscrite au budget primitif 2019 – chapitre 011 - article 6225.

\*\*\*\*\*

**Délibération de création d'un Comité Consultatif : Manifestations ou actions à caractère événementiel**

M. le maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Il estime qu'il y aurait intérêt à créer un tel comité consultatif pour associer des personnes qualifiées à une étude concernant la question des manifestations ou actions à caractère événementiel.

Il propose au conseil que ce comité soit composé de la manière suivante :

**Membres du Conseil Municipal :**

M. Yves MAURY, Maire, président,  
M. Jacques FORMENTY, membre du conseil municipal, vice-président  
Me Evelyne RIDEL, membre du conseil municipal,  
M. Daniel LEVASSEUR, membre du conseil municipal,  
M. Régis SADOUX, membre du conseil municipal,  
Me Dominique CALOT, membre du conseil municipal,  
Me Gina BAROTIN, membre du conseil municipal  
Me Anne-Marie QUINAULT, membre du conseil municipal

-----  
**Membres extérieurs :**

M. Christophe BAROTIN,  
M. Mickael BRANDAO,  
Me Michèle BECQUART,  
Me Martine CARZUNEL,  
M. Christophe CHAZAL,  
M. Frédéric AUDIAU  
M. Emmanuel DANET

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

**ADOPTE** les propositions de Monsieur le Maire,

**CRÉÉ** un Comité Consultatif chargé d'étudier les projets et organisation concernant les actions à caractère événementiel et donner au conseil un avis sur ces projets, ou sur les mesures qui pourraient être prises sur ces sujets.

Ce comité est composé de la manière suivante :

### **Membres du Conseil Municipal :**

M. Yves MAURY, Maire, président,  
M. Jacques FORMENTY, membre du conseil municipal, vice-président  
Me Evelyne RIDEL, membre du conseil municipal,  
M. Daniel LEVASSEUR, membre du conseil municipal,  
M. Régis SADOUX, membre du conseil municipal,  
Me Dominique CALOT, membre du conseil municipal,  
Me Gina BAROTIN, membre du conseil municipal  
Me Anne-Marie QUINAULT, membre du conseil municipal

---

### **Membres extérieurs :**

M. Christophe BAROTIN,  
M. Mickael BRANDAO,  
Me Michèle BECQUART,  
Me Martine CARZUNEL,  
M. Christophe CHAZAL,  
M. Frédéric AUDIAU  
M. Emmanuel DANET

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses**

#### **SALLE DES FÊTES :**

Les travaux seront terminés courant avril.

Le Comité Consultatif créé par délibération lors de ce Conseil Municipal devra se réunir prochainement afin de réfléchir sur les nouveaux tarifs à adopter ainsi que sur les modalités de locations (à qui, quand, pour quel événement etc ...).

Il conviendra de fixer un montant de caution qui sera restitué (ou non) au regard d'un état des lieux de la Salle des Fêtes, avant/après. Le principe que le chèque de caution ainsi que l'attestation d'assurance, devront être au nom de la personne qui loue est d'ores et déjà retenu par l'ensemble du Conseil Municipal.

#### **PARCOURS DE SANTÉ :**

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur une éventuelle installation d'un parcours de santé, qui pourrait être aménagé en périphérie du stade de foot.

Cet équipement s'adresserait aux adultes et compléterait cet espace dédié aux sports et aux loisirs.

Le Conseil Municipal, se dit favorable à ce projet.

#### **ONF :**

L'ONF n'a plus les moyens d'entretenir ses routes. En conséquence, ces derniers ont annoncé procéder à la fermeture définitive de la route forestière de la Chaussée de Hollande entre le carrefour des Mares Gauthier et le carrefour de la Chaussée de Hollande à compter du 30 avril prochain.

#### **VOISINS VIGILANTS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu d'un administré, une demande de mise en place d'un dispositif « voisins vigilants ». Ce système nécessite toute une logistique et la création d'une plateforme informatique qui serait difficile à gérer et à tenir à jour par la commune. Le Conseil Municipal n'approuve donc pas cette demande telle que formulée, mais n'empêche pas les

initiatives privées n'impliquant pas la commune, ni l'installation, par les particuliers demandeurs, de pancartes « voisins vigilants » dans l'enceinte de leur terrain et non sur la voie communale.

### **ÉGLISE :**

Un certain nombre de travaux vont avoir lieu à l'Église. Il s'agit, entre autres, du nettoyage des façades, de travaux de toiture, de peinture intérieure etc...

Un système d'éclairage va également être installé, soit au sol, à hauteur de toiture afin de mettre en valeur cet édifice.

Les arbustes jouxtant le monument aux morts vont être déplantés car ils seraient abimés par l'ensemble de ces travaux. Ces deniers seront replantés sur la commune.

### **NUMÉROTATION :**

Monsieur LEVASSEUR demande le délai de la mise en place de la nouvelle numérotation à la Grange du Bois.

Monsieur le Maire lui indique que le recensement a bien été transmis, qu'il convient, maintenant, d'établir un nouveau plan et que les différents courriers aux habitants concernés ainsi qu'à la poste vont bientôt être envoyés.

### **DIVERS :**

Monsieur le Maire rappelle la date des prochaines Elections Européennes, soit le Dimanche 26 mai 2019.

Le Bureau de Vote se tiendra à la Salle des Fêtes.

Personne ne prenant plus la parole la séance est levée à 22h30